

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - AVRIL 2026

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	12
Informations spécifiques	13
Informations réglementaires	14
Certification du Commissaire aux comptes	22
Comptes annuels	27
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Compte de résultat	30
Annexes aux comptes annuels	32
Informations générales	33
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	43
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	47
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	52
Inventaire des actifs et passifs	62
Annexe(s)	68
Caractéristiques de l'OPC	69
Information SFDR	84

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Compte rendu d'activité

Mai 2025

"Tous les indices actions mondiaux finissent le mois de mai avec de belles performances positives bien aidés par l'accord surprise entre la Chine et les Etats-Unis sur les tarifs douaniers ainsi que le report bienvenu de 90 jours sur leurs applications. Tous les indices affichent une performance au-delà de +5%. Le S&P 500, en tête gagne +6.3% et l'Euro Stoxx 50 +5.4%. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de son positionnement en faveur des valeurs financières et d'une sélection de titres payante. En particulier, KBC Group a contribué positivement grâce à des résultats trimestriels bien orientés portés par des provisions en baisse. SAP, sous-pondéré en portefeuille et en difficulté le mois dernier, a également eu une contribution positive. A l'inverse, certaines valeurs ont contribué négativement telles qu'Allianz, qui a enregistré des résultats trimestriels décevants plombés par des coûts exceptionnels (taxes et dépenses de restructuration). En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Juin 2025

"Les indices actions mondiaux ont globalement bien performé en juin, soutenus par la pause de 90 jours sur les droits de douane et le cessez-le-feu rapide entre l'Iran et Israël après douze jours de conflit. Confrontée à l'incertitude commerciale, l'Europe est restée toutefois à la traîne puisque l'Euro Stoxx 50 perd un peu plus de 1%, tandis que l'indice S&P 500 progresse de 5% et l'indice Nikkei 225 de 6.8%. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de son positionnement défensif et d'une sélection de titres payante. En particulier, STMicroelectronics a contribué positivement dans un contexte favorable où les difficultés cycliques des semi-conducteurs analogiques semblent surmontées. A l'inverse, certaines valeurs de la santé ont pesé sur la performance telles que DSM-Firmenich dont les perspectives commerciales restent dégradées. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Juillet 2025

"Le mois de juillet a encore été marqué par les enjeux autour des droits de douanes et les annonces concernant plusieurs accords, tout au long du mois, avec différents partenaires commerciaux comme le Japon et l'Europe. Du côté de la FED, les taux ont été maintenus inchangés malgré la pression exercée par Donald Trump sur Jérôme Powell. Le S&P 500 et l'Euro Stoxx 50 gagnent respectivement 2.2% et +0.5%. Les marchés actions ont été globalement calme et le report de la date limite sur les négociations, du 9 juillet au 1er août, ainsi que les annonces du président Donald Trump ont contribué à apaiser la communauté financière et réduire les mouvements de marché. Au niveau sectoriel, les principaux contributeurs à la performance du fonds ce mois-ci proviennent des secteurs de la finance ainsi que de l'industrie et des services de communication. En revanche, certains secteurs ont pesé négativement sur la performance globale, notamment la santé (-19%), les biens de consommation courante (-0,42) et les technologies de l'information (-0,49). En analysant les titres, parmi les principaux contributeurs, nous retrouvons : Smurfit Westrock, qui a bénéficié de résultats solides au deuxième trimestre ainsi que de prévisions de bénéfices stables, AstraZeneca, soutenu par de bonnes performances dans le domaine de l'oncologie, Legrand, porté par une forte demande pour les centres de données et une révision à la hausse des prévisions de bénéfices. À l'inverse, parmi les principaux détracteurs, figurent : Kerry Group, dont les actions ont souffert suite à une révision à la baisse des prévisions de volumes pour l'exercice, Sanofi, malgré une révision à la hausse des ventes annuelles, les marges du deuxième trimestre ont déçu en raison d'une hausse des dépenses opérationnelles, STMicroelectronics, avec des résultats du deuxième trimestre conformes aux attentes, mais une prévision de bénéfice par action pour le troisième trimestre revue à la baisse, la société anticipant une forte reprise des ventes, bien que l'effet de levier opérationnel reste un point d'attention. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Août 2025

"Les investisseurs ont encore porté leur attention sur les données de l'inflation aux Etats-Unis ainsi que sur le discours très attendu à Jackson Hole de Jerome Powell d'une part, mais aussi sur la rencontre des présidents Trump et Poutine en Alaska d'autre part. C'est l'optimisme dans ces deux cas qui a porté les marchés actions. En tête le S&P 500 qui affiche +2.0% après un discours jugé accommodant du président de la FED tandis que l'Euro Stoxx 50 gagne +0.6%. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de son exposition aux financières et en particulier à KBC Group dont la performance a été portée par des résultats solides au 2ème trimestre et des prévisions revues à la hausse pour l'exercice grâce à la bonne tenue des revenus nets d'intérêts. A l'inverse, Axa a contribué négativement en raison de l'instabilité politique en France malgré des résultats en ligne avec les attentes. De même, certaines valeurs industrielles ont pesé à la baisse telles que Kingspan Group dont l'activité aux Etats-Unis a été moins performante que prévue tandis que Saint Gobain a souffert d'une revue à la baisse de la croissance de ses ventes sur l'exercice en cours. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Septembre 2025

"En septembre, les marchés actions ont continué d'évoluer à la hausse malgré les tensions commerciales et géopolitiques, saluant la première baisse des taux de la Fed et la résilience économique américaine. Les indices affichent tous de belles performances, le S&P 500 gagnant +3.6% et l'Euro Stoxx 50 +3.4%. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de sa sélection dans les secteurs de la consommation de biens de base et l'industrie : ainsi Danone et Schneider Electric ont fortement contribué à la performance. A l'inverse, certaines valeurs technologiques ont souffert et pesé sur la performance telles que Capgemini et STMicroelectronics dans un contexte d'incertitude accrue entourant la dynamique de l'intelligence artificielle et son impact sur les activités de logiciel et de services technologiques. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Octobre 2025

"En octobre, les marchés mondiaux des actions ont atteint de nouveaux sommets historiques. Le S&P 500 a progressé de 2,3% grâce à la poursuite des bons résultats d'entreprise, à une trêve commerciale anticipée avec la Chine et à la baisse des indicateurs d'inflation, ce qui a permis à la Fed d'opérer une réduction de 25 points de base malgré l'absence de certaines données clés américaines en raison du shutdown. L'Euro Stoxx 50 a augmenté de 2,4% alors que la croissance du PIB a été supérieure aux attentes. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de sa sélection dans les secteurs de la santé et de la finance avec la contribution très positive de KBC Group et Astrazeneca. A l'inverse, certaines valeurs technologiques, industrielles et financières ont souffert et pesé sur la performance : STMicro pénalisé par la reprise plus lente que prévu de marché des semi-conducteurs, BNP Paribas impacté par le litige concernant ses opérations bancaires au Soudan, Michelin qui subit un avertissement sur résultat pire que prévu concernant son activité avec les Etats-Unis. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Novembre 2025

"En novembre, les marchés actions mondiaux ont fini stables, la plus longue fermeture partielle du gouvernement américain s'achevant après 43 jours. Le S&P 500 a gagné 0,25%, effaçant une baisse d'environ 4% enregistrée plus tôt dans un mois volatil ; la faiblesse et la fatigue liées à l'IA ont été les thèmes dominants et les attentes de baisses de taux de la Fed se sont temporairement éloignées. L'Euro Stoxx 50 a progressé de 0,29%, bénéficiant d'une exposition limitée à l'IA lors de la vague de ventes. Au Japon, la situation était différente : après le désengagement d'une partie de la concentration excessive observée en septembre octobre, le Nikkei a reculé de plus de 4,1%. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de son positionnement relativement défensif avec notamment la bonne contribution de Kingspan dont les perspectives pour le 4ème trimestre sont bien orientées, d'Astrazeneca dont les profits au 3ème trimestre se sont révélés solides, et de Capgemini dont publications du 3ème trimestre et la trajectoire de croissance organique ont alimenté la performance. A l'inverse, E.ON a pesé sur la performance du fonds du fait de publications décevantes et de l'incertitude réglementaire touchant le secteur en Allemagne."

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Décembre 2025

"Les marchés actions ont clôturé le mois de décembre sur une note globalement positive, malgré une faiblesse des 7 Magnifiques, les décisions des banques centrales correspondant globalement aux attentes : réduction de taux de la Fed, hausse de la BOJ et maintien de la politique de la BCE. Les rapports sur l'emploi d'octobre et novembre aux États Unis, très attendus, n'ont pas apporté d'orientation claire ; le S&P 500 a progressé de 0.06%. L'Euro Stoxx 50 a été le marché le plus solide, en hausse de 2.25% grâce à une croissance plus forte que ce que les analystes anticipaient il y a un an. Au Japon, le Nikkei a consolidé sa longue hausse, terminant en hausse de 0.3%. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de son positionnement relativement défensif et diversifié, avec notamment la bonne contribution de E.ON qui a bénéficié de l'annonce du nouveau cadre réglementaire allemand touchant les réseaux énergétiques qui entrera en vigueur à partir de 2030. Cela met fin à l'incertitude qui avait pesé sur la performance de ce titre au cours des mois précédents. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Janvier 2026

"Les marchés actions ont prolongé leur hausse en janvier, faisant la part belle aux marchés européen et japonais, portés par les valeurs cycliques, industrielles et bancaires, au détriment du marché américain dont les valeurs technologiques ont marqué une pause. Ainsi, le S&P 500 a progressé de 1,37%, atteignant de nouveaux records historiques malgré une volatilité en fin de mois. L'Euro Stoxx 50 a gagné 2,70% sur les anticipations d'assouplissement, tandis que le Nikkei a bondi de 5,93%, étant le marché majeur le plus performant, la Banque du Japon ayant évoqué de nouvelles hausses de taux si ses perspectives économiques se matérialisaient. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de son positionnement diversifié, et en particulier de ses composantes financières et industrielles : BNP Paribas a fortement contribué suite à une décision de justice favorable dans le cadre de son litige au sujet de son activité au Soudan sous sanctions internationales, Michelin a engrangé les gains de ses prévisions en hausse sur ses flux de trésorerie et son résultat opérationnel en 2026. A l'inverse, Danone a contribué négativement, plombé par des rappels de produits suite à des alertes sur une potentielle contamination. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Février 2026

"Les marchés actions ont prolongé leur hausse en février, malgré la dégradation du contexte géopolitique, faisant la part belle aux marchés européen et japonais, portés par les valeurs défensives ou corrélées aux matières premières, au détriment du marché américain dont les valeurs technologiques ont continué à corriger. Ainsi, le S&P 500 a reculé de -0,9% tandis que le STOXX Europe 600 a gagné +3,7%, porté par les marchés français et hors zone Euro (Royaume-Uni, Norvège, Suisse, Suède). Le Nikkei quant à lui a bondi de 10,4% engrangeant les bénéfices de résultats économiques positifs et d'une rotation des flux actions hors États-Unis. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de son positionnement diversifié, et en particulier de ses composantes défensives et industrielles: Astrazeneca a contribué positivement grâce à des prévisions de profit bien orientées, de même que Schneider Electric grâce ses résultats au-dessus des attentes, ou encore STMicro, Kingspan et Infineon, bien positionnés dans l'accompagnement de l'infrastructure IA (data centers, puces électroniques . etc) et bénéficiant de belles perspectives de croissance. A l'inverse, DSM-Firmenich, Kerry Group et Capgemini ont contribué négativement, sur fond de résultats décevants et de menace de l'IA. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Mars 2026

"En mars, les marchés actions mondiaux ont fortement corrigé après que la guerre en Iran, déclenchée fin février, a provoqué un choc pétrolier majeur et ravivé les craintes de stagflation. Le rapport sur l'emploi américain de février, plus faible qu'attendu, a renforcé les inquiétudes sur la fragilité du marché du travail alors que les prix du pétrole montaient vers 120 \$ le baril.

Le S&P 500 a reculé de 5,09%, pénalisé par la double pression d'un affaiblissement des données économiques et d'une envolée des coûts énergétiques. L'Euro Stoxx 50 a perdu 9,26% à la suite d'un basculement des attentes de la BCE, les marchés intégrant pleinement une hausse de taux de 25 points de base d'ici la fin de l'année pour contenir l'inflation liée à la guerre. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de son positionnement défensif et diversifié, et en particulier de sa sous-exposition aux valeurs cycliques (consommation discrétionnaire), de sa sur-exposition aux valeurs technologiques et aux segments défensifs comme la santé ou les services aux collectivités. STMicro, SAP, E.ON et Astrazeneca ont notamment eu une contribution positive. A l'inverse la sous-exposition à l'énergie et à l'industrie a pénalisé le fonds : ainsi l'absence en portefeuille de TotalEnergies, Siemens Energy et ENI a contribué négativement. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Avril 2026

"En avril, les marchés actions mondiaux ont fortement rebondi, portés par l'optimisme que suscite une issue prochaine à la guerre en Iran et par de solides résultats d'entreprises, reléguant au second plan les inquiétudes persistantes liées à l'inflation. Les inscriptions hebdomadaires au chômage aux États-Unis sont tombées à 189 000, leur plus bas niveau depuis 1969, tandis que la croissance du PIB au premier trimestre s'est accélérée à 2%. Le S&P 500 a ainsi bondi de 10,42%, signant son meilleur mois depuis 2020, soutenu par les solides résultats des grandes valeurs technologiques et par les investissements des entreprises liés à l'IA. L'Euro Stoxx 50 a progressé de 5,60%, la BCE ayant maintenu ses taux à 2% tout en signalant une hausse probable en juin si les prix de l'énergie ne se détendent pas. Dans ce contexte, la composante actions du portefeuille a bénéficié de son exposition à la thématique de l'intelligence artificielle, et en particulier de sa surpondération de STMicro et Infineon qui ont bénéficié de la dynamique du secteur des semi-conducteurs sur fond de forte reprise sur les marchés finaux des semi-conducteurs analogiques. De même Schneider Electric a contribué positivement, profitant du bon momentum de l'IA, tandis que Michelin a été porté par des publications et des perspectives très positives. A l'inverse, d'autres valeurs ont contribué négativement en raison de publications ou d'une actualité défavorables : Danone dont l'inquiétude persiste suite à un rappel de produit en Chine, Svenska Cellulosa et Smurfit Westrock dont les chiffres sont ressortis en-deçà des attentes. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - O (C) en devise EUR : 11,19%
- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - P (C) en devise EUR : 9,81%
- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - R (C) en devise EUR : 10,44%
- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - R1 (C) en devise EUR : 10,79%
- Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - Z (C) en devise EUR : -0,47%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE	54 855 741,56	42 362 325,90
INFINEON TECHNOLOGIES	6 701 339,82	4 118 236,54
SANOFI	2 593 363,50	8 157 631,81
STMICROELECTRONICS NV	2 207 485,64	6 209 082,28
SAP SE	4 961 071,70	1 574 643,18
CAPGEMINI SE	117 983,45	5 500 842,60
SIEMENS AG-REG	5 066 249,12	
LEGRAND SA	1 325 645,64	3 602 753,10
BNP PARIBAS	326 728,02	3 615 938,27
ASML HOLDING NV	2 992 486,75	866 614,40

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/04/2026
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 155 764 781,35**

- o Change à terme : 11 577 822,79
- o Future : 17 116 935,00
- o Options : 127 070 023,56
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 15 septembre 2025 Ajout [Code ISIN] : FR0014011Z65

Le 13 novembre 2025 Modification [Dénomination de la part] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - P (C)

Le 13 novembre 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0010251736] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - P (C)

Le 11 décembre 2025 Modification [Dénomination de la part] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - R1 (C)

Le 11 décembre 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR001400D815] : AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - R1 (C)

Le 11 décembre 2025 Modification [Nom du fonds dans la section Type - CODE ISIN : FR001400D815] : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Le 20 avril 2026 Ajout [Code ISIN] : FR0014016OT1

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 229,35%.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (2 011 bénéficiaires¹) s'est élevé à 230 158 437 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 157 827 743 euros, soit 69% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 72 330 694 euros, soit 31% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 26 887 485 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (48 bénéficiaires), 17 442 974 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

² Sources Amundi Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50% d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

¹¹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5% de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 avril 2026**

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/05/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.07.07 14:38:02 +02:00

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Bilan Actif au 30/04/2026 en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	186 567 666,92	169 797 077,87
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	186 567 666,92	169 797 077,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	20 044 430,03	7 288 999,12
OPCVM	20 044 430,03	7 288 999,12
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	7 856 320,73	7 396 430,00
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	214 468 417,68	184 482 506,99
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 700 815,94	327 991,10
Comptes financiers	1 625 992,33	762 735,31
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	3 326 808,27	1 090 726,41
Total de l'actif I+II	217 795 225,95	185 573 233,40

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Bilan Passif au 30/04/2026 en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Capitaux propres :		
Capital	193 740 994,31	166 798 254,19
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	19 818 277,92	15 422 984,85
Capitaux propres I	213 559 272,23	182 221 239,04
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	213 559 272,23	182 221 239,04
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	4 022 565,79	3 128 218,96
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	4 022 565,79	3 128 218,96
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	213 387,93	223 775,40
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	213 387,93	223 775,40
Total Passifs : I+II+III+IV	217 795 225,95	185 573 233,40

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Compte de résultat au 30/04/2026 en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	6 156 008,65	3 727 640,95
Produits sur obligations		34 289,58
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	27 900,46	58 896,06
Sous-total produits sur opérations financières	6 183 909,11	3 820 826,59
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-3,00	-347,84
Sous-total charges sur opérations financières	-3,00	-347,84
Total revenus financiers nets (A)	6 183 906,11	3 820 478,75
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 642 078,92	-1 494 151,71
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 642 078,92	-1 494 151,71
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 541 827,19	2 326 327,04
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-280 271,67	-19 778,67
Sous-total revenus nets I = (C+D)	4 261 555,52	2 306 548,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 388 078,89	12 730 319,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-260 449,37	-437 642,50
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 127 629,52	12 292 677,47
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	38 615,40	22 403,08
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 166 244,92	12 315 080,55

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Compte de résultat au 30/04/2026 en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	12 234 286,51	754 725,56
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-854,55	1 118,99
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	12 233 431,96	755 844,55
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 157 045,52	45 511,38
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	13 390 477,48	801 355,93
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	19 818 277,92	15 422 984,85

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaires.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/04/2022	28/04/2023	30/04/2024	30/04/2025	30/04/2026
Actif net Global en EUR	99 129 007,94	182 765 834,55	169 855 484,33	182 221 239,04	213 559 272,23
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C en EUR					
Actif net		62 422 849,19	61 992 511,63	64 429 417,14	67 995 964,84
Nombre de titres		577 906,205	536 210,666	506 156,093	480 434,400
Valeur liquidative unitaire		108,01	115,61	127,29	141,53
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-6,73	-4,55	8,56	1,76
Capitalisation unitaire sur revenu		0,52	3,49	2,53	4,18
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C en EUR					
Actif net	99 129 007,94	120 332 346,85	107 851 626,06	112 640 639,60	105 550 754,15
Nombre de titres	916 924,158	1 177 797,195	997 934,141	958 411,277	817 842,636
Valeur liquidative unitaire	108,11	102,16	108,07	117,52	129,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	30,11	-3,87	-4,27	7,96	1,16
Capitalisation unitaire sur revenu	1,59	1,44	2,07	0,97	2,35
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C en EUR					
Actif net		10 638,51	11 346,64	5 151 182,30	2 885 240,34
Nombre de titres		1,000	1,000	413,821	209,213
Valeur liquidative unitaire		10 638,51	11 346,64	12 447,85	13 790,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-504,96	-447,83	839,39	142,75
Capitalisation unitaire sur revenu		35,30	305,96	205,74	360,96

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

	29/04/2022	28/04/2023	30/04/2024	30/04/2025	30/04/2026
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C en EUR					
Actif net					37 127 212,43
Nombre de titres					338 239,407
Valeur liquidative unitaire					109,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					1,01
Capitalisation unitaire sur revenu					0,74
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C en EUR					
Actif net					100,47
Nombre de titres					0,001
Valeur liquidative unitaire					100 470,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					1 720,00
Capitalisation unitaire sur revenu					170,00

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part P - C : 1,380% TTC maximum l'an Part R1 - C : 0,350% TTC maximum l'an Part O - C : 0,050% TTC maximum l'an Part R - C : 1,380% TTC maximum l'an Part Z - C : 0,640% TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part P - C : 0,12% TTC l'an Part R1 - C : 0,10% TTC l'an Part O - C : 0,05% TTC l'an Part R - C : 0,12% TTC l'an Part Z - C : 0,10% TTC l'an
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part P - C : néant Part R1 - C : néant Part O - C : néant Part R - C : néant Part Z - C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- l'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice composite suivant : 40% Euro Stoxx 50 et 60% €STR.

Ainsi, à compter du 20 avril 2026, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Avril. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 20 avril 2026 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La première période d'observation de la part Z (C) débutera le 20 avril 2026 et s'achèvera le 30 Avril 2027.

La commission de surperformance représente 20% maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fait l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance est nulle et fait l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et sont payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/04/2026	30/04/2025
Capitaux propres début d'exercice	182 221 239,04	169 855 484,33
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	59 110 437,14	12 953 844,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-46 675 292,62	-15 962 938,63
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 541 827,19	2 326 327,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 127 629,52	12 292 677,47
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	12 233 431,96	755 844,55
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	213 559 272,23	182 221 239,04

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	31 204,627	4 082 401,48
Parts rachetées durant l'exercice	-56 926,320	-7 464 777,64
Solde net des souscriptions/rachats	-25 721,693	-3 382 376,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	480 434,400	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	121 802,619	14 630 157,62
Parts rachetées durant l'exercice	-262 371,260	-31 927 678,54
Solde net des souscriptions/rachats	-140 568,641	-17 297 520,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	817 842,636	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C		
Parts souscrites durant l'exercice	336,556	4 396 196,49
Parts rachetées durant l'exercice	-541,164	-7 200 566,73
Solde net des souscriptions/rachats	-204,608	-2 804 370,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	209,213	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	338 999,541	36 001 581,55
Parts rachetées durant l'exercice	-760,134	-82 269,71
Solde net des souscriptions/rachats	338 239,407	35 919 311,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	338 239,407	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,001	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	0,001	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,001	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C FR001400ALS8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	67 995 964,84	480 434,400	141,53
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C FR0010251736	Capitalisation	Capitalisation	EUR	105 550 754,15	817 842,636	129,05
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C FR001400D815	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 885 240,34	209,213	13 790,92
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C FR0014011Z65	Capitalisation	Capitalisation	EUR	37 127 212,43	338 239,407	109,76
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C FR0014016OT1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	100,47	0,001	100 470,00

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ITALIE +/-	IRLANDE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	186 567,66	58 189,28	39 065,19	21 590,66	18 333,66	14 663,91
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-17 116,94	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-76 224,36	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	93 226,36					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 625,99				1 625,99
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					1 625,99

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 625,99						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	1 625,99						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 USD +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	8 007,23	3 387,70			
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	13,30	16,37	14,69	4,93	0,44
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-6 972,88	-4 534,40			
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	1 047,65	-1 130,33	14,69	4,93	0,44

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	106,50	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT		35,36
SOCIETE GENERALE PAR		0,60
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/04/2026
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	1 462 098,40
	Coupons et dividendes en espèces	238 717,54
Total des créances		1 700 815,94
Dettes		
	Frais de gestion fixe	151 481,73
	Autres dettes	61 906,20
Total des dettes		213 387,93
Total des créances et des dettes		1 487 428,01

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/04/2026
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	50 642,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 544 464,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,32
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	27 528,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	19 443,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

	30/04/2026
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/04/2026
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/04/2026
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/04/2026
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			20 044 430,03
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE	20 044 430,03
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			20 044 430,03

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2026	30/04/2025
Revenus nets	4 261 555,52	2 306 548,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	4 261 555,52	2 306 548,37
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 261 555,52	2 306 548,37

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2026	30/04/2025
Revenus nets	2 008 497,09	1 284 656,75
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 008 497,09	1 284 656,75
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 008 497,09	1 284 656,75
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 008 497,09	1 284 656,75
Total	2 008 497,09	1 284 656,75
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2026	30/04/2025
Revenus nets	1 925 575,82	936 751,10
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 925 575,82	936 751,10
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 925 575,82	936 751,10
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 925 575,82	936 751,10
Total	1 925 575,82	936 751,10
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2026	30/04/2025
Revenus nets	251 963,34	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	251 963,34	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	251 963,34	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	251 963,34	
Total	251 963,34	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2026	30/04/2025
Revenus nets	75 519,10	85 140,52
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	75 519,10	85 140,52
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	75 519,10	85 140,52
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	75 519,10	85 140,52
Total	75 519,10	85 140,52
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/04/2026	30/04/2025
Revenus nets	0,17	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,17	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,17	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	0,17	
Total	0,17	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 166 244,92	12 315 080,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 166 244,92	12 315 080,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 166 244,92	12 315 080,55

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	845 593,08	4 336 867,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	845 593,08	4 336 867,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	845 593,08	4 336 867,45
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	845 593,08	4 336 867,45
Total	845 593,08	4 336 867,45
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	949 086,15	7 630 855,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	949 086,15	7 630 855,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	949 086,15	7 630 855,76
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	949 086,15	7 630 855,76
Total	949 086,15	7 630 855,76
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	341 698,34	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	341 698,34	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	341 698,34	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	341 698,34	
Total	341 698,34	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	29 865,63	347 357,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	29 865,63	347 357,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	29 865,63	347 357,34
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	29 865,63	347 357,34
Total	29 865,63	347 357,34
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/04/2026	30/04/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,72	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1,72	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1,72	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1,72	
Total	1,72	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			186 567 666,92	87,36
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			186 567 666,92	87,36
Assurance			19 889 583,94	9,31
ALLIANZ SE-REG	EUR	27 000	10 503 000,00	4,91
AXA SA	EUR	182 551	7 473 637,94	3,50
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	3 745	1 912 946,00	0,90
Banques commerciales			33 639 277,24	15,75
BNP PARIBAS	EUR	103 902	9 271 175,46	4,34
ING GROEP NV	EUR	97 670	2 417 820,85	1,13
INTESA SANPAOLO	EUR	1 683 220	9 720 595,50	4,55
KBC GROUP NV	EUR	76 535	8 667 588,75	4,06
SOCIETE GENERALE SA	EUR	52 047	3 562 096,68	1,67
Composants automobiles			5 673 295,56	2,66
MICHELIN (CGDE)	EUR	183 959	5 673 295,56	2,66
Conglomérats industriels			5 049 737,25	2,36
SIEMENS AG-REG	EUR	19 995	5 049 737,25	2,36
Electricité			10 208 330,95	4,78
LEGRAND SA	EUR	10 509	1 595 266,20	0,75
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	840 299	8 613 064,75	4,03
Equipements électriques			10 137 769,80	4,75
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	37 743	10 137 769,80	4,75
Equipements et fournitures médicaux			644 162,50	0,30
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 554	644 162,50	0,30
Logiciels			7 000 087,50	3,28
SAP SE	EUR	30 465	4 432 657,50	2,08
VINCI SA	EUR	19 980	2 567 430,00	1,20
Marchés de capitaux			3 881 299,98	1,82
BANCO SANTANDER SA	EUR	373 921	3 881 299,98	1,82
Producteur et commerce d'énergie indépendants			1 300 600,32	0,61
AIR LIQUIDE SA	EUR	7 104	1 300 600,32	0,61
Produits alimentaires			13 546 389,54	6,34
DANONE	EUR	122 421	8 170 377,54	3,82
KERRY GROUP PLC-A	EUR	74 460	5 376 012,00	2,52
Produits chimiques			5 713 344,84	2,68
DSM-FIRMENICH AG	EUR	89 889	5 713 344,84	2,68

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits domestiques			3 387 700,98	1,59
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	350 156	3 387 700,98	1,59
Produits pharmaceutiques			7 527 950,47	3,52
ASTRAZENECA PLC	GBP	38 832	6 274 297,55	2,93
SANOFI	EUR	15 706	1 253 652,92	0,59
Produits pour l'industrie du bâtiment			12 991 547,42	6,08
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	70 023	5 436 585,72	2,55
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	96 058	7 554 961,70	3,53
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			26 373 505,84	12,35
ASML HOLDING NV	EUR	11 211	13 704 326,40	6,42
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	102 721	5 868 450,73	2,75
STMICROELECTRONICS NV	EUR	147 858	6 800 728,71	3,18
Services aux collectivités			10 015 874,69	4,69
E.ON SE	EUR	530 221	10 015 874,69	4,69
Services de télécommunication diversifiés			5 468 516,34	2,56
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 198 185	5 468 516,34	2,56
Services financiers diversifiés			1 732 931,36	0,81
SMURFIT WESTROCK PLC	GBP	53 850	1 732 931,36	0,81
Services liés aux technologies de l'information			1 103 233,00	0,52
CAPGEMINI SE	EUR	10 711	1 103 233,00	0,52
Textiles, habillement et produits de luxe			1 282 527,40	0,60
ADIDAS AG	EUR	8 701	1 282 527,40	0,60
TITRES D'OPC			20 044 430,03	9,39
OPCVM			20 044 430,03	9,39
Gestion collective			20 044 430,03	9,39
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE	EUR	181,852	20 044 430,03	9,39
Total			206 612 096,95	96,75

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V GBP EUR 11/06/26		-595,59	EUR	115 040,87	GBP	-115 636,46
V GBP EUR 11/06/26		-35 362,70	EUR	6 821 879,57	GBP	-6 857 242,27
V SEK EUR 11/06/26	106 503,23		EUR	4 640 902,35	SEK	-4 534 399,12
Total	106 503,23	-35 958,29		11 577 822,79		-11 507 277,85

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DAX 30 PERF 0626	-18		-10 750,00	-2 194 830,00
DJE 600 EUROP 0626	-70		-42 000,00	-2 128 700,00
DJES BANKS 0626	-500		-378 277,50	-6 431 250,00
DJS TECH FUT 0626	-93		-213 090,00	-4 178 955,00
DJ STOXX HC 0626	-40	6 020,00		-2 183 200,00
Sous-total 1.		6 020,00	-644 117,50	-17 116 935,00
2. Options				
EURO STOXX 50 05/2026 CALL 5625	-140		-356 020,00	-6 628 461,77
EURO STOXX 50 05/2026 PUT 5500	500	90 000,00		-3 411 275,80
EURO STOXX 50 05/2026 PUT 5750	-500		-314 500,00	10 027 974,55
EURO STOXX 50 06/2026 CALL 5625	-140		-431 620,00	-5 722 709,23
EURO STOXX 50 06/2026 PUT 5500	1 000	684 000,00		-13 174 582,40
EURO STOXX 50 07/2026 CALL 5950	-150		-216 600,00	-3 767 107,16
EURO STOXX 50 09/2026 PUT 5500	-550		-816 750,00	9 219 266,93
EURO STOXX 50 09/2026 PUT 5800	1 100	2 614 700,00		-27 948 935,52
EURO STOXX 50 12/2026 CALL 6700	-1 000		-504 000,00	-8 704 634,80
EURO STOXX 50 12/2026 PUT 4600	-1 000		-703 000,00	6 175 585,50
EURO STOXX 50 12/2026 PUT 5500	1 800	3 717 000,00		-32 289 489,90
Sous-total 2.		7 105 700,00	-3 342 490,00	-76 224 369,60

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		7 111 720,00	-3 986 607,50	-93 341 304,60

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO

RESPONSABLE EQUILIBRE

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	206 612 096,95
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	70 544,94
Total instruments financiers à terme - actions	3 125 112,50
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	3 964 905,77
Autres passifs (-)	-213 387,93
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	213 559 272,23

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE O-C	EUR	480 434,400	141,53
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE P-C	EUR	817 842,636	129,05
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R1-C	EUR	209,213	13 790,92
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE R-C	EUR	338 239,407	109,76
Part AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE Z-C	EUR	0,001	100 470,00

OPCVM AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE

Annexe(s)

Produit**AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - P (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010251736 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/11/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers constitué des marchés européens actions et monétaires tout en bénéficiant d'une stratégie de couverture.

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaires.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 40% Euro Stoxx 50 (calculé dividendes réinvestis) et 60% €STR capitalisé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement écologique. Citons notamment les secteurs suivants : la dépollution de l'air, les énergies alternatives, le recyclage, le traitement de l'eau et la biotechnologie.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions oscille à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 et 70%. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif en produits de taux.

La stratégie de couverture est, quant à elle, réalisée avec des instruments dérivés (options et futures) sur indice Actions permettant de construire un profil d'investissement équilibré.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note », la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;
- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac ;
 - exclusions spécifiques au fonds : les entreprises impliquées ou ayant des opérations dans des entreprises telles que l'alcool, les jeux d'argent, le nucléaire, la pornographie, les extractions pétrolières et minières sont exclues. Le fonds n'investira pas non plus dans les entreprises en violation avec les droits de l'homme, les droits du travail, ou qui ont recours au travail des enfants.
 - Les entreprises mêlées à des pratiques environnementales controversées ou à de mauvaises pratiques commerciales, telles que la corruption, en seront aussi exclues. Enfin, les hydrocarbures chlorés, les pesticides (classés par l'OMS comme "extrêmement" ou "hautement dangereux") et la production d'énergies fossiles sont également incluses dans cette liste d'exclusion.
 - Par ailleurs le Fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).
- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés ;

- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique de l'environnement écologique.)

- le fonds applique une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille pourra détenir des titres non-Euro, la couverture de change se fera par des swaps de change.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 030	€6 640
	Rendement annuel moyen	-29,7%	-7,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 490	€8 680
	Rendement annuel moyen	-15,1%	-2,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 010	€10 220
	Rendement annuel moyen	0,1%	0,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 160	€11 870
	Rendement annuel moyen	11,6%	3,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2020 et le 30/05/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€434	€1 254
Incidence des coûts annuels**	4,4%	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,86% avant déduction des coûts et de 0,44% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,33% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	129,29 EUR
Coûts de transaction	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	55,22 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - O (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400ALS8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/02/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers constitué des marchés européens actions et monétaires tout en bénéficiant d'une stratégie de couverture.

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaires.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 40% Euro Stoxx 50 (calculé dividendes réinvestis) et 60% €STR capitalisé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement écologique. Citons notamment les secteurs suivants : la dépollution de l'air, les énergies alternatives, le recyclage, le traitement de l'eau et la biotechnologie.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions oscille à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 et 70%. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif en produits de taux.

La stratégie de couverture est, quant à elle, réalisée avec des instruments dérivés (options et futures) sur indice Actions permettant de construire un profil d'investissement équilibré.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note », la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;
 - approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac ;
 - exclusions spécifiques au fonds : les entreprises impliquées ou ayant des opérations dans des entreprises telles que l'alcool, les jeux d'argent, le nucléaire, la pornographie, les extractions pétrolières et minières sont exclues. Le fonds n'investira pas non plus dans les entreprises en violation avec les droits de l'homme, les droits du travail, ou qui ont recours au travail des enfants.
 - Les entreprises mêlées à des pratiques environnementales controversées ou à de mauvaises pratiques commerciales, telles que la corruption, en seront aussi exclues. Enfin, les hydrocarbures chlorés, les pesticides (classés par l'OMS comme "extrêmement" ou "hautement dangereux") et la production d'énergies fossiles sont également incluses dans cette liste d'exclusion.
 - Par ailleurs le Fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).
 - approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
- L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés ;
- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique de l'environnement écologique.)
 - le fonds applique une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille pourra détenir des titres non-Euro, la couverture de change se fera par des swaps de change.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 840	€6 470
	Rendement annuel moyen	-31,6%	-8,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 350	€8 960
	Rendement annuel moyen	-16,5%	-2,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 940	€10 600
	Rendement annuel moyen	-0,6%	1,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 010	€12 250
	Rendement annuel moyen	10,1%	4,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2016 et le 26/02/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2020 et le 30/05/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€561	€850
Incidence des coûts annuels**	5,7%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,88% avant déduction des coûts et de 1,17% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	8,17 EUR
Coûts de transaction	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	53,80 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr. **Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - R1 (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400D815 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/12/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers constitué des marchés européens actions et monétaires tout en bénéficiant d'une stratégie de couverture.

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaires.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 40% Euro Stoxx 50 (calculé dividendes réinvestis) et 60% €STR capitalisé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement écologique. Citons notamment les secteurs suivants : la dépollution de l'air, les énergies alternatives, le recyclage, le traitement de l'eau et la biotechnologie.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions oscillera à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 et 70%. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif en produits de taux.

La stratégie de couverture est, quant à elle, réalisée avec des instruments dérivés (options et futures) sur indice Actions permettant de construire un profil d'investissement équilibré.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note », la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;
- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac ;
 - exclusions spécifiques au fonds : les entreprises impliquées ou ayant des opérations dans des entreprises telles que l'alcool, les jeux d'argent, le nucléaire, la pornographie, les extractions pétrolières et minières sont exclues. Le fonds n'investira pas non plus dans les entreprises en violation avec les droits de l'homme, les droits du travail, ou qui ont recours au travail des enfants.
 - Les entreprises mêlées à des pratiques environnementales controversées ou à de mauvaises pratiques commerciales, telles que la corruption, en seront aussi exclues. Enfin, les hydrocarbures chlorés, les pesticides (classés par l'OMS comme "extrêmement" ou "hautement dangereux") et la production d'énergies fossiles sont également incluses dans cette liste d'exclusion.
 - Par ailleurs le Fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).
- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés ;

- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique de l'environnement écologique.)

- le fonds applique une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille pourra détenir des titres non-Euro, la couverture de change se fera par des swaps de change.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 840	€6 470
	Rendement annuel moyen	-31,6%	-8,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 310	€8 800
	Rendement annuel moyen	-16,9%	-2,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880	€10 370
	Rendement annuel moyen	-1,2%	0,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 970	€12 030
	Rendement annuel moyen	9,7%	3,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2020 et le 30/05/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€597	€1 041
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,81% avant déduction des coûts et de 0,73% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	43,32 EUR
Coûts de transaction	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	53,80 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
 - Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - R (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014011265 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 15/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers constitué des marchés européens actions et monétaires tout en bénéficiant d'une stratégie de couverture.

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaires.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 40% Euro Stoxx 50 (calculé dividendes réinvestis) et 60% €STR capitalisé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement écologique. Citons notamment les secteurs suivants : la dépollution de l'air, les énergies alternatives, le recyclage, le traitement de l'eau et la biotechnologie.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions oscillera à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 et 70%. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif en produits de taux.

La stratégie de couverture est, quant à elle, réalisée avec des instruments dérivés (options et futures) sur indice Actions permettant de construire un profil d'investissement équilibré.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note », la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;
- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac ;
 - exclusions spécifiques au fonds : les entreprises impliquées ou ayant des opérations dans des entreprises telles que l'alcool, les jeux d'argent, le nucléaire, la pornographie, les extractions pétrolières et minières sont exclues. Le fonds n'investira pas non plus dans les entreprises en violation avec les droits de l'homme, les droits du travail, ou qui ont recours au travail des enfants.
 - Les entreprises mêlées à des pratiques environnementales controversées ou à de mauvaises pratiques commerciales, telles que la corruption, en seront aussi exclues. Enfin, les hydrocarbures chlorés, les pesticides (classés par l'OMS comme "extrêmement" ou "hautement dangereux") et la production d'énergies fossiles sont également incluses dans cette liste d'exclusion.
 - Par ailleurs le Fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).
- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés ;

- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique de l'environnement écologique.)

- le fonds applique une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille pourra détenir des titres non-Euro, la couverture de change se fera par des swaps de change.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 000	€6 640
	Rendement annuel moyen	-30,0%	-7,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 500	€8 880
	Rendement annuel moyen	-15,0%	-2,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 960	€10 340
	Rendement annuel moyen	-0,4%	0,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 220	€11 990
	Rendement annuel moyen	12,2%	3,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2019 et le 29/02/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2020 et le 30/05/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€380	€963
Incidence des coûts annuels**	3,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,54% avant déduction des coûts et de 0,67% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,78% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	75,76 EUR
Coûts de transaction	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	55,22 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE - Z (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140160T1 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers constitué des marchés européens actions et monétaires tout en bénéficiant d'une stratégie de couverture.

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaires.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice 40% Euro Stoxx 50 (calculé dividendes réinvestis) et 60% €STR capitalisé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne au sein de l'univers d'investissement (principalement les entreprises du MSCI Europe) des actions de grandes sociétés européennes identifiées comme réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement écologique. Citons notamment les secteurs suivants : la dépollution de l'air, les énergies alternatives, le recyclage, le traitement de l'eau et la biotechnologie.

L'exposition globale du fonds aux marchés actions oscillera à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 10 et 70%. Le fonds pourra également investir jusqu'à 25 % de son actif en produits de taux.

La stratégie de couverture est, quant à elle, réalisée avec des instruments dérivés (options et futures) sur indice Actions permettant de construire un profil d'investissement équilibré.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note », la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ;
- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
 - exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac ;
 - exclusions spécifiques au fonds : les entreprises impliquées ou ayant des opérations dans des entreprises telles que l'alcool, les jeux d'argent, le nucléaire, la pornographie, les extractions pétrolières et minières sont exclues. Le fonds n'investira pas non plus dans les entreprises en violation avec les droits de l'homme, les droits du travail, ou qui ont recours au travail des enfants.
 - Les entreprises mêlées à des pratiques environnementales controversées ou à de mauvaises pratiques commerciales, telles que la corruption, en seront aussi exclues. Enfin, les hydrocarbures chlorés, les pesticides (classés par l'OMS comme "extrêmement" ou "hautement dangereux") et la production d'énergies fossiles sont également incluses dans cette liste d'exclusion.
 - Par ailleurs le Fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraieurs de charbon, pétrole, gaz, ...).
- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés ;

- Thématique (Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique de l'environnement écologique.)

- le fonds applique une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le portefeuille pourra détenir des titres non-Euro, la couverture de change se fera par des swaps de change.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

1 2 **3** 4 5 6 7

Risque le plus élevé



SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 840	€6 470
	Rendement annuel moyen	-31,6%	-8,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 380	€8 750
	Rendement annuel moyen	-16,2%	-2,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 940	€10 480
	Rendement annuel moyen	-0,6%	0,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 940	€12 340
	Rendement annuel moyen	9,4%	4,3%

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Que va me coûter cet investissement?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€624	€1 202
Incidence des coûts annuels**	6,3%	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,32% avant déduction des coûts et de 0,94% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	70,30 EUR
Coûts de transaction	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	53,80 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE EQUILIBRE pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE
EQUILIBRE

Identifiant d'entité juridique :
9695007BXGTWT38ARP29

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **83,23 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par 100% MSCI EUROPE (15) (ESG). Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,302 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,801 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,367 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,831 (C).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG

d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et

- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- **Intégration de facteurs ESG** : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- **Engagement** : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/05/2025 au 30/04/2026**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AM EURO LIQUIDITY S-T RESP - Z (C)	Finance	Fonds	France	9,39 %
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	Semi- conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	6,42 %
ALLIANZ SE-REG	Finance	Assurance	Allemagne	4,92 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	4,75 %
E.ON SE	Services publics	Multi-Utilitaires	Allemagne	4,69 %
INTESA SANPAOLO	Finance	Banques	Italie	4,55 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	4,34 %
KBC GROUP NV	Finance	Banques	Belgique	4,06 %
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	Services publics	Services publics d'électricité	Italie	4,03 %
DANONE	Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	France	3,83 %
KINGSPAN GROUP	Industrie	Biens d'équipement	Irlande	3,54 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	3,50 %
STMICROELECTR ONICS/P	Technologies de l'info.	Semi- conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	3,19 %

ASTRAZENECA GBP	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Royaume-Uni	2,94 %
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Technologies de l'info.	Semi- conducteurs & Equipement de fabrication	Allemagne	2,75 %

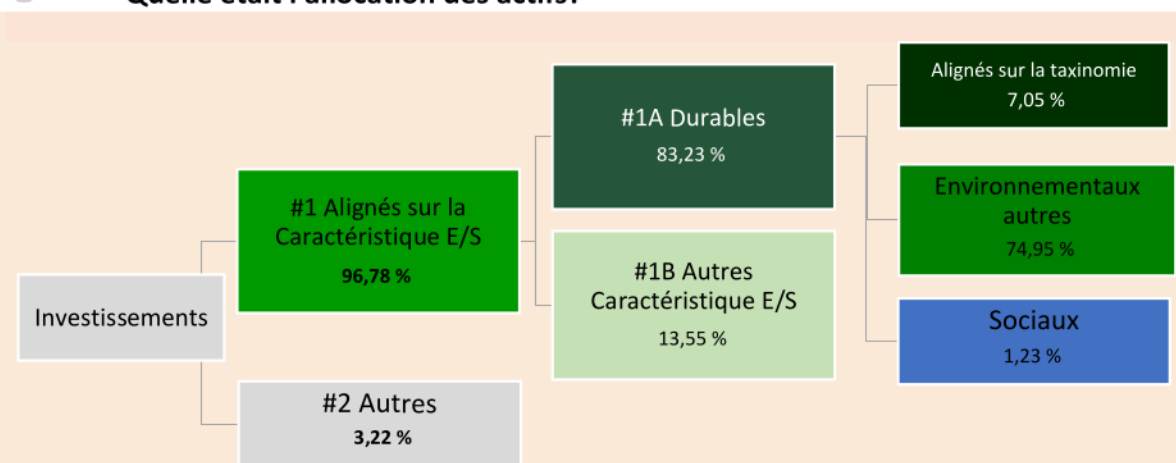


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 83,23 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finance	Banques	17,58 %
Industrie	Biens d'équipement	15,15 %
Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	12,36 %
Finance	Fonds	9,39 %

<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>9,32 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>6,35 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>4,69 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	<i>4,03 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	<i>3,53 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>3,29 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>2,66 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>2,59 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>2,56 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>1,76 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Papier et Industrie du Bois</i>	<i>1,59 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Contenants et emballages</i>	<i>0,81 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>0,60 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>0,30 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>0,03 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>1,42 %</i>

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 7,05 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☒ Oui:

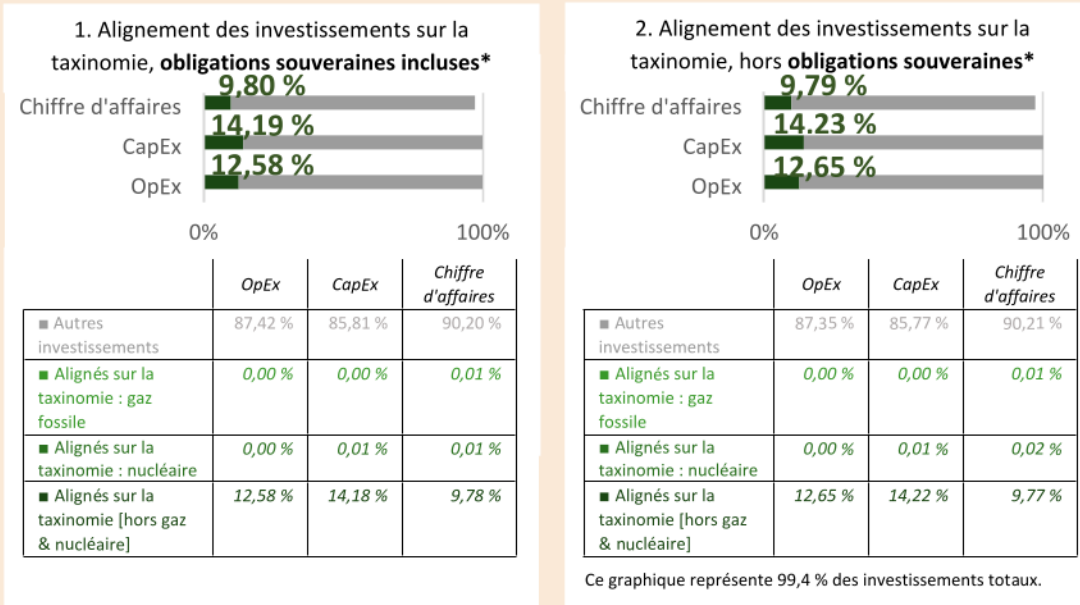
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/04/2026, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,10 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 8,87 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 5,11 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **74,95 %** à la fin de la période. Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **1,23 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite